

Rapport d'activité 2022



Que dire de 2022 ?

L'année des errances de notre permanence : après le local du Secours Catholique rue Farges, dont nous sommes partis fin mars, nous avons été hébergés par Gammes dans les locaux d'Alisée, rue Dom Vaissete, pour trois mois, puis par la Cimade rue du Faubourg Boutonnet pendant les vacances d'été... Fin août, nous lançons un appel à l'aide, auquel la fédération Yéobi répond : ouf, nous avons la disposition d'une belle salle au 50, rue du Faubourg Figuerolles pour nos deux jours de permanence (mardi et jeudi matins).

Est-ce un effet de ces déménagements ? Moins de jeunes sont venus nous voir (une centaine, pour cent trente les années précédentes). Plutôt sans doute l'effet d'une prise en charge meilleure dans les circuits d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance. Le centre implanté à la Blanquette, l'Estanc, remplit son rôle de premier accueil-mise à l'abri, avec pour effet que de moins en moins de jeunes sont hébergés dans les hôtels. C'est de toute façon une bonne chose. Après les premiers mois de mise en route, le centre structure son fonctionnement et offre des cours de français les jours de nos permanences. Dommage qu'il n'ait pas été possible de nous coordonner afin que les jeunes puissent profiter de toutes les aides possibles !

Nous avons continué nos actions, qui seront déclinées dans ce rapport :

-cours de français et de maths en vue d'une re-scolarisation la plus rapide possible ou de la signature d'un apprentissage

- reconstitution de l'état-civil, recherche de documents d'identité en lien avec les familles, puis contact avec consulats et ambassades pour faire faire des cartes consulaires et passeports

-accompagnement dans les galères administratives et juridiques en lien avec les avocats : saisine du juge des enfants, dépôt de dossier de demande de régularisation, recours au tribunal administratif, appels divers auprès des juridictions ad hoc, jusqu'à la cour de cassation

- soutien aux jeunes exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance : hébergement, suivi des droits à la santé, scolarisation, prise en charge de la vie quotidienne... Leurs besoins sont énormes et les chantiers ne manquent pas !

- fonction de conseil aux éducateurs qui nous sollicitent lorsqu'ils sont dans des impasses éducatives ou qu'ils sont démunis quant aux réponses qu'ils peuvent apporter aux jeunes qu'ils accompagnent.

Grâce à l'aide de la Fondation de France, nous avons pu cette année avoir une personne salariée à deux reprises pour 6 mois. Cela a permis un meilleur suivi des jeunes, la signature d'un contrat d'apprentissage pour l'année 2022-2023, et un grand soulagement des bénévoles que nous sommes.

Fréquentation de la permanence

Cette année, nous avons tenu 95 permanences et eu 925 visites, ce qui est nettement moins que l'année dernière (110 permanences pour 1298 visites) avec 9,8 jeunes par permanence (contre 11,8 en 2021). Lors de ces permanences, nous avons rencontré 104 jeunes, dont 64 nouveaux. 8 jeunes sont également passés sans être inscrits.

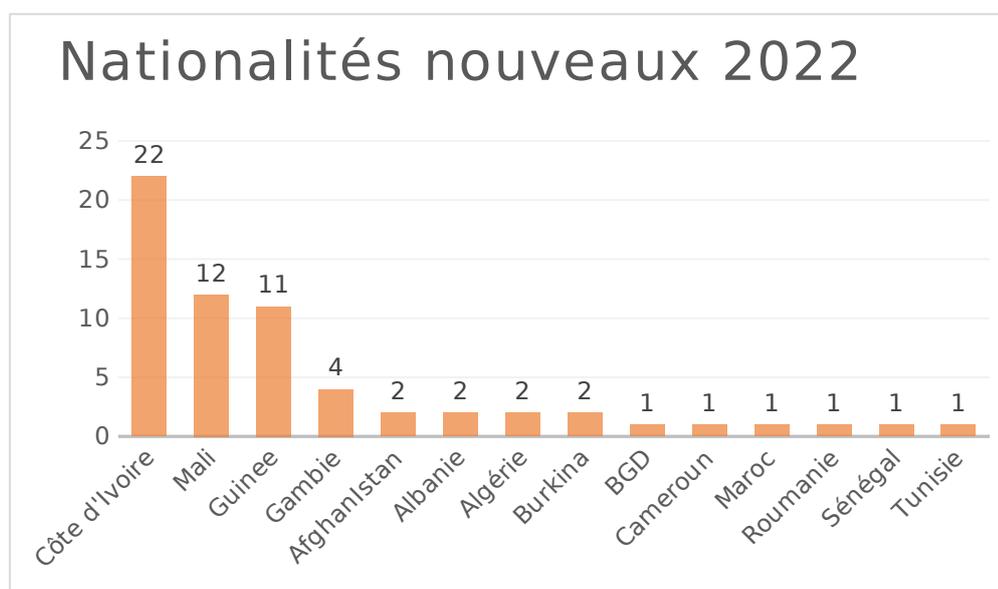
Cette légère baisse de fréquentation peut s'expliquer par, nous l'espérons, le bon fonctionnement de l'Estanc ou la délivrance plus rapide des OPP. Nous déplorons toutefois le refus de coopération institutionnelle de l'Aide Sociale à l'Enfance avec notre association. Nos contacts sont succincts et très informels, ce qui ne permet pas un accompagnement optimal des jeunes. Nous rencontrons également de plus en plus de filles, même si elles restent très minoritaires, et viennent peu sur la durée. Elles semblent généralement mieux prises en charge et protégées que les jeunes hommes par l'Aide Sociale à l'Enfance ; elles ont plus rapidement une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) et sont plus rapidement scolarisées.

Nous avons également accompagné, au cours de l'année 2022, une jeune fille dont les parents sont sur le territoire, mais avec des problèmes de papiers. Avec des parents bénéficiaires d'une protection subsidiaire, celle-ci lui revenait de droit également, mais une erreur sur ses informations d'identité a ralenti le processus de régularisation, ce qui l'a empêchée d'aller à l'école pendant plusieurs mois. Elle est donc venue pendant plusieurs mois prendre des cours de français avec d'autres jeunes isolés étrangers avant de rejoindre l'école de la 2ème chance à Clemenceau.

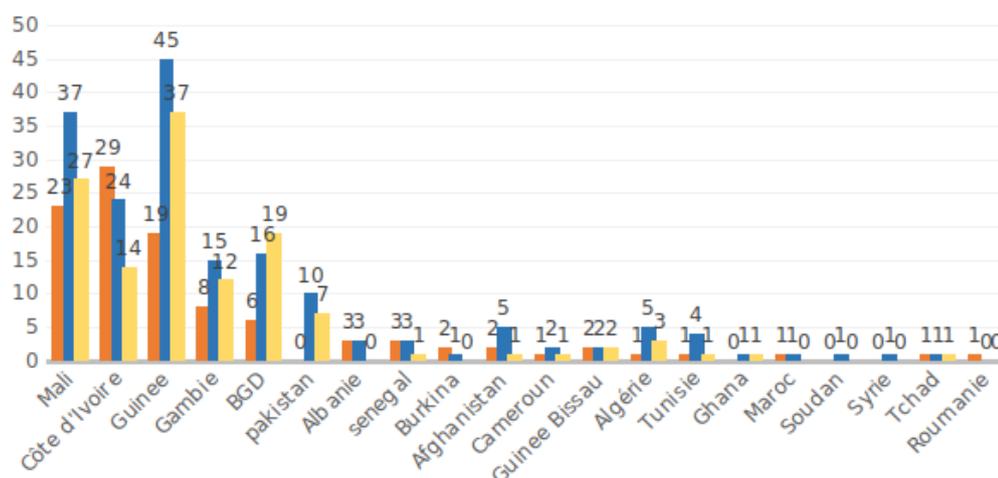
Parmi les jeunes rencontrés en 2022, nous avons rencontré 7 jeunes portant le nom de famille Bah ou Ba, 6 portant celui de Diallo, 5 Coulibaly, 4 Barry, 4 Camara et 4 Traoré... Parfait pour ne jamais s'embrouiller !

Pays d'origine

Il y a toujours peu d'évolution dans les pays dont sont issus les jeunes que nous rencontrons : ils sont principalement originaires d'Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée et, dans une moindre mesure, Gambie et Sénégal) ainsi que d'Asie du Sud (Bangladesh, Pakistan, Afghanistan). Nous avons également rencontré quelques Albanais fin 2022, mais la possession d'un passeport rend leur prise en charge beaucoup plus rapide.



Nationalités 2020/2021/2022



Age à la première rencontre

La plupart des jeunes que nous avons rencontrés ont 16 ou 17 ans. Pour eux, le temps presse car il y a beaucoup de choses à faire avant la majorité, date à partir de laquelle il faudra faire une demande de titre de séjour : il faut avoir une scolarité qualifiante d'au moins 6 mois, un passeport, ou a minima une carte consulaire, recueillir des attestations et des preuves de son activité et de sa vie en France... Toutes ces démarches peuvent être une importante source d'angoisse pour eux, surtout lorsque le français est peu ou mal maîtrisé. Nous rencontrons toujours la même difficulté qu'en 2021 pour les jeunes qui ont 16 ans ou moins, qui sont en obligation scolaire et pour qui rien n'est fait par l'Aide Sociale à l'Enfance tant qu'ils n'ont pas obtenu d'OPP, c'est-à-dire été reconnu mineur par le juge des enfants. Après 16 ans, leur scolarité est toujours délicate, soit en raison de leur faible niveau scolaire, soit en raison d'une enquête de la police sur leurs documents d'identité. Or, ces enquêtes durent toujours plusieurs mois avant que les conclusions de la PAF (police aux frontières) soient transmises au procureur, et plusieurs mois s'écoulent encore pour que le procureur instruisse le dossier et prenne une décision. Ce temps-là est pourtant crucial pour les jeunes qui viennent d'arriver en France, et qui ne savent parfois ni lire ni écrire, et parlent vaguement le français.

C'est la principale raison d'ailleurs de la 1ère visite de ces jeunes à nos permanences : la scolarité. Ils sont également nombreux à venir pour nous demander de les aider à prendre rendez-vous dans leur consulat pour obtenir une carte consulaire ou un passeport, démarche que leurs éducateur.ices ne les aident pas à accomplir s'il y a une enquête sur leurs papiers.

Nous avons malheureusement encore rencontré plusieurs jeunes exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance. Parfois avant même toute évaluation, au faciès au moment du premier accueil, ou dans le courant de l'année, parce qu'arrivés à 18 ou 19 ans, ils ne remplissent pas les critères de régularisation, ou que l'enquête PAF conclut à leur majorité ce qui entraîne alors un refus de prise en charge.

Scolarité, scolarisation

Un début de scolarisation se déroule au sein de nos locaux :

En cette année 2022, les deux bénévoles déjà présentes en fin d'année 2021 sont toujours là à chaque permanence pour travailler avec les jeunes qui rejoignent l'association. Une autre, qui se consacre déjà beaucoup au parcours juridique et administratif des jeunes, les seconde, si besoin, pour l'apprentissage et l'approfondissement des Mathématiques. Trois autres se sont succédé dans l'année, permettant ainsi d'alléger les groupes et donc d'y être plus efficaces encore mais leur présence s'est amoindrie au fil du temps puis interrompue. Dommage...



Quand un jeune arrive à l'association, s'il a envie de travailler son niveau scolaire, et s'il n'est pas encore pris en charge par le Département, après une évaluation rapide de ses compétences, il rejoint l'une des deux bénévoles : le premier groupe rassemble les jeunes qui ne sont pas

du tout ou très peu allés à l'école dans leur pays d'origine francophones ou non ; le deuxième, souvent plus nombreux, réunit tous les autres jeunes, souvent francophones, du niveau CE1 au niveau Collège, et même des non francophones déjà scolarisés dans leur pays d'origine donc beaucoup plus rapides dans l'apprentissage de la langue ; l'objectif est de ne pas trop surcharger le premier groupe pour y favoriser davantage l'expression orale et l'apprentissage de l'écriture alors que le second se focalise, vu son hétérogénéité, sur un enseignement obligatoirement individualisé et souvent écrit, sauf pour les non francophones pour qui l'oral est toujours indispensable.

Tous reçoivent, à leur arrivée, un cahier qu'ils ramènent à chaque séance, cahier où ils font leurs exercices, notent le vocabulaire, gardent les photocopies distribuées, ce qui permet aux plus volontaires de réviser et s'entraîner d'une



séance à l'autre. Dans les deux locaux qui nous ont hébergés en 2022, le premier groupe a pu disposer d'un tableau, outil très apprécié de tous et indispensable au partage des connaissances et à la variété des activités.

La présence des jeunes à l'association est assez irrégulière : les très fidèles viennent à chaque séance sur des périodes longues, d'autres nous rejoignent un temps puis ne reviennent plus, soit parce qu'ils sont réellement scolarisés par le département, et tant mieux pour eux, soit parce qu'ils partent en milieu professionnel, tant mieux également, soit parce qu'ils changent de ville au gré des décisions administratives, difficilement compréhensibles car jamais expliquées auprès d'eux.

Nos objectifs sont multiples :

- satisfaire l'appétit, la soif d'apprendre de beaucoup de ces jeunes qui rêvent d' « aller à l'école » et d' « apprendre un métier »
- les aider dans leur apprentissage de la langue française et dans leur découverte du quotidien pour mieux comprendre, connaître et s'appropriier les codes de ce pays d'accueil qu'ils ont choisi
- les encourager, les rassurer, les aider à avancer pour favoriser au mieux ce qui va se passer après : scolarisation, apprentissage ou recherche d'un travail, d'où la diversification de nos actions.

La scolarisation n'est pas uniquement concentrée sur nos deux permanences, elle se poursuit également en dehors de nos locaux :

L'apprentissage de la langue française orale et écrite est lié en effet à la découverte de l'objet-livre et au plaisir de la lecture. A cet effet, cette année, la bénévole en charge du premier groupe a pris contact avec l'équipe très chaleureuse et investie de la Médiathèque Garcia Lorca et y a accompagné deux fois un groupe de sept jeunes pour une visite très instructive des lieux et de longs et riches échanges autour du livre.

Apprendre, c'est aussi découvrir d'autres domaines. Par exemple, apprendre les premiers gestes de secours et obtenir le diplôme de PS1 a été possible pour deux groupes de dix jeunes accompagnés par des adultes de Majie pour favoriser les échanges avec les formateurs si nécessaire.

Accompagner certains de ces jeunes dans leur parcours scolaire quand le Département ne le fait pas toujours nous semble également indispensable : tous les bénévoles de Majie ont encore accompagné cette année chacun au moins une fois un jeune à l'Espace Senghor pour y passer les tests de niveaux puis, une fois les résultats arrivés, au CIO de Celleneuve pour faire avec le psychologue une fiche de vœux.

Pour ne pas faire perdre de temps à des jeunes sous enquête paf, nous avons fin juin procédé à l'inscription de certains en CAP, par exemple au Lycée Léonard de Vinci. Processus réussi et accepté très vite par les éducateurs et l'ASE sauf pour un jeune arrivé début octobre à l'association et pour lequel le Département a refusé sans discussion possible une place en CAP électricité accordée, à notre demande, par le proviseur de Vinci touché par son parcours et par son niveau.

Leur grande minorité rendant leur scolarité obligatoire et rien ne se faisant malgré nos demandes répétées, nous avons également inscrit en Collège en cours d'année deux jeunes de 14 ans et les avons suivis jusqu'à ce que, au moins pour l'un d'eux, le Département prenne le relais.

Autre action extérieure mais toujours liée au suivi de scolarisation : deux bénévoles de l'association ont maintenu en 2022 les liens entre les jeunes inscrits en 2021 à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, les relations plus que nécessaires avec leur responsable et l'aide à la recherche de stages au mieux de leur intérêt et de leurs envies.

Démarches administratives et juridiques

Nous avons poursuivi, tout au long de l'année 2022, l'accompagnement des jeunes qui fréquentent notre association dans leurs démarches administratives et juridiques, pour tenir compte de leurs demandes mais en considération également de la complexité et/ou de l'urgence de leurs situations respectives, apparemment souvent semblables, pourtant chaque fois très spécifiques.

1. Démarches consulaires

Quasiment tous les jeunes qui fréquentent l'association expriment assez rapidement des demandes visant à être épaulés dans leurs démarches consulaires afin d'obtenir un passeport ou à tout le moins une carte consulaire. Ils perçoivent en effet très rapidement que les documents d'identité qu'ils sont en mesure de présenter (acte de naissance, jugement supplétif le cas échéant), souvent en copies dans un premier temps, sont considérés comme peu probants ou critiqués, sans qu'ils n'en comprennent les raisons la plupart du temps. Ils ont toutefois parfaitement conscience que cette suspicion sur leur identité bloque tout processus d'avancement pour eux, leur prise en charge par l'ASE se limitant alors à une mise à l'abri, sans possibilité de scolarisation ou d'apprentissage, sans aide apportée aux démarches consulaires, rendant de ce fait très périlleuse leur régularisation sur le territoire français à leur majorité.

A noter que ces démarches supposent bien entendu au préalable que le jeune concerné puisse entrer en relation avec des membres de sa famille ou de sa parenté (nous les aidons en ce sens), que ceux-ci soient en mesure de lui envoyer les pièces nécessaires dans un délai raisonnable, ce qui est loin d'être toujours le cas, et que celles-ci ne souffrent en outre pas le moindre défaut, le nom d'une localité mal dactylographié par exemple pouvant bloquer le processus pendant des mois (cas au Bangladesh).

Cet accompagnement est complexe et demande de la patience car, outre les exigences de chaque pays en matière consulaire (liste des documents nécessaires, le plus souvent en originaux parfois détenus par l'ASE, légalisation de signatures, coût des taxes et timbres divers que les jeunes ne



peuvent avancer, idem pour le coût du déplacement vers le consulat, accompagnement adulte bénévole à Lyon ou Paris, etc.), il suppose d'appréhender, pour chaque pays concerné, des particularités procédurales très différentes, qui n'aboutissent pas ou extrêmement lentement :

- ainsi par exemple du Consulat du Mali, qui ne délivre pas de passeport sans au préalable un n° NINA, cette procédure d'enrôlement RAVEC, aisée à première vue, n'aboutissant qu'après de très longs mois, voire souvent plusieurs années. Les autorités consulaires ont en outre, au cours de l'année 2022, exigé pour toutes démarches relatives à un mineur, la présentation d'une OPP (ordonnance de placement rendue par le Juge des enfants), ce qui exclut de facto les jeunes non pris en charge par l'ASE ou sous enquête de la police aux frontières. L'annonce par les autorités maliennes, en novembre 2022, de la suppression de la carte NINA vers l'instauration d'une carte d'identité biométrique sécurisée, obligatoire à partir de 15 ans et gratuite pour sa première

délivrance, soulève quelques espoirs pour l'avenir, si tant est toutefois que le site mis en place à cette fin (Jvalidemonnima.com) soit opérationnel et surtout qu'un nombre suffisant de ces documents d'identité puisse être mis à disposition des consulats à l'étranger, ce qui ne semble pas le cas en 1ère intention (seuls les maliens enrôlés entre 2015 et 2019 seraient concernés).

- ainsi par exemple du Consulat de Guinée, qui a certes repris depuis avril 2021 ses « rdv passeport », à condition toutefois d'avoir préalablement obtenu une carte d'identité consulaire au cours de la minorité (à défaut, il faut avoir détenu un passeport périmé), la prise de rendez-vous par internet, limitée mois par mois en 2022, se concentrant sur quelques minutes seulement le 25 du mois précédant et étant donc quasi-immédiatement saturée.

Plusieurs jeunes ont pu toutefois être accompagnés en ce sens par l'association en 2022, vers le Consulat du Bangladesh (3), vers le Consulat du Mali (4), vers le Consulat de Guinée (2), vers le Consulat de Gambie (3), ou vers le Consulat de Cote d'Ivoire (3).

La dernière difficulté, passé ce stade, sera d'attendre, sans aucune information en retour, faute de communication possible avec les divers consulats, que les demandes aboutissent, aucun des délais indicatifs donnés (hormis pour la Cote d'Ivoire) n'étant aucunement assurés ni respectés.

2. Juge des enfants

Au cours de l'année 2022, 11 jeunes mis à l'abri par le Conseil départemental, mais laissés « en attente », ont été dirigés vers des avocats en vue de la saisine d'un Juge des enfants afin d'obtenir une OPP (ordonnance de placement provisoire rendue dans le cadre des procédures d'assistance éducative), sans laquelle rien n'est rendu possible pour construire leurs parcours.



Il s'est avéré que trois d'entre eux étaient, sans le savoir aucunement, déjà au bénéfice d'une OPP, rendant de ce fait inutile cette démarche effectuée dès lors en doublon. On peut déplorer, à cet égard, que les jeunes confiés à l'ASE ne reçoivent pas de copie de ces décisions judiciaires, rendues parfois sans

audience lorsqu'elles sont à l'initiative de l'ASE, qui les concernent pourtant au plus haut point (seule une copie de l'évaluation de minorité et d'isolement établie par l'Avitarelle leur est remise s'ils en font la demande).

Il a été acté avec les avocats qu'il serait préférable à l'avenir d'interroger au préalable le greffe pour savoir si une décision quelconque les concernant a d'ores et déjà été rendue ?, ce simple point pouvant s'avérer toutefois très compliqué vu la minorité du jeune et l'absence de qualité précise des bénévoles pour formuler cette demande.

Ces trois situations ont permis en tous cas de constater qu'en 2022, bien qu'au bénéfice d'une OPP qui, jusque là, déclenchait une prise en charge plus complète (dont notamment des tests d'évaluation du niveau scolaire (test Senghor), une présentation au CIO (centre d'information et d'orientation), une scolarisation ou un apprentissage ou a minima des conventions de stages-découvertes dans l'intervalle), plusieurs jeunes sont restés privés de toutes perspectives utiles. Raison invoquée ? enquête de la Police de l'Air et des Frontières en cours, l'OPP ne suffit plus !

Cette restriction supplémentaire dans ce que l'on peut considérer comme une prise en charge efficiente et efficace, nous a beaucoup affectés, révélatrice d'un durcissement très net des pratiques mises en œuvre par le CD34 envers les MNA dès lors que leur minorité est simplement auscultée,

avant même toute conclusion sur ce point. Un recours gagné en Cour d'appel des mineurs, sur un JDE décidant « n'y avoir lieu à assistance éducative », nous a néanmoins un peu requinqués.

Fin 2022, 3 jeunes ont été envoyés de Toulouse à Montpellier par la plateforme affectée à la répartition des MNA en France, au bénéfice de 3 décisions judiciaires rendues par des JDE toulousains, actant et rappelant que le doute sur la minorité ne peut suffire et qu'il y avait donc lieu à les confier à l'ASE 34 jusqu'à leur majorité, l'un d'entre eux étant dirigé vers le Juge des tutelles à saisir à l'initiative du Parquet ; stratégie judiciaire que nous n'avons jamais rencontrée jusqu'ici et qu'il conviendra peut-être d'explorer à l'avenir.

3. Enquête PAF, audition libre, garde à vue, classement sans suite

Tout comme les années précédentes, l'argument avancé d'une « enquête PAF en cours » pour expliquer au jeune qu'il ne se passe rien à son profit a été invoqué à plusieurs reprises au cours de l'année 2022 pour plusieurs d'entre eux, occasionnant des angoisses et traumatismes considérables, redoublés lors des convocations à l'hôpital pour « tests osseux », toujours très mal vécus par les jeunes qui y voient une atteinte grave à leur dignité, d'autant que les résultats ne leur sont jamais communiqués et leur demeurent mystérieux.

Ne sachant ni quand commencent ces enquêtes ni donc quand elles finissent, ni bien sûr ce qu'elles contiennent, plusieurs d'entre eux ont sollicité l'association pour obtenir l'assistance d'un avocat. Cette démarche ne rentrant toutefois pas dans le cadre de l'aide juridictionnelle et supposant donc de rémunérer l'avocat, seuls deux d'entre eux ont pu expérimenter et en bénéficier en 2022, notre association n'ayant a priori pas la capacité de multiplier ces coûts.

Ni le Procureur de la république, ni sur recours l'Avocat général de la Cour d'appel de Montpellier n'ont répondu directement aux sollicitations de l'avocat, mais celui-ci a néanmoins reçu des documents démontrant que, pour l'un des deux, l'enquête avait été ouverte en novembre 2020,

qu'une décision de classement sans suite était intervenue 15 mois plus tard en février 2022, sa situation administrative n'ayant pour autant aucunement évolué au CD 34 tout au long de l'année 2022 (déblocage en juin 2023 ?) ; quant au second dont l'enquête PAF était clôturée en décembre 2021, il aura fallu attendre 13 mois pour que le dossier passe du bureau de la police au bureau du Parquet et se résolve également par un classement sans suite début 2023. Quel perte de temps et quel gâchis !

Ces deux cas révèlent à l'évidence un grave dysfonctionnement entre les services de police, les services du Parquet et les services de l'ASE34 dans le traitement des dossiers relatifs aux contestations de minorité des jeunes, ces délais exagérément longs et inutilement pénalisants, puisqu'ils bloquent toutes avancées, ayant potentiellement des conséquences dramatiques sur l'état moral des concernés et leur situation administrative effective à l'heure de la majorité.

Pour faire face aux angoisses et questionnements des jeunes, plusieurs membres de l'association se sont formés pour mieux appréhender et pouvoir expliquer aux jeunes concernés la différence entre audition libre à la PAF, auditions dans le cadre d'une Garde à vue pouvant aboutir à une audience correctionnelle en comparution immédiate, énumérer et expliquer leurs droits, les conseiller sur l'attitude à adopter et la nécessaire présence d'un avocat.

4. RAPO, Tribunal administratif et Cour d'appel administrative de Toulouse

Une quinzaine de jeunes en procédure ont fait l'objet d'un suivi-avocat, épaulés par notre association, au cours de 2022.

Trois jeunes ont été accompagnés en 2022 par l'association pour diligenter des référés administratifs contre des refus de prise en charge par l'ASE, un seul a abouti favorablement, mais sans bénéfice pour le jeune puisque celui-ci avait 21 ans une semaine après (date limite du contrat jeune majeur, 21 ans).

La procédure du RAPO (recours amiable préalable obligatoire) qui s'applique à ce type de situations, couplée au délai d'attribution de l'aide juridictionnelle, ont considérablement retardé le délai de jugement dans ce genre de situation, pourtant ingérable pour un jeune mis brutalement à la rue, et par voie de conséquence pour notre association qui se préoccupe alors de rechercher un hébergement de secours. De même, le désistement d'office des procédures administratives au fond, non expressément confirmées après échec en référé, a sabordé plusieurs tentatives de recours, la matière apparaissant de plus en plus compliquée et regorgeant de chausse-trappes.

En revanche, trois autres jeunes accompagnés pour former recours devant le Tribunal administratif de Montpellier contre des OQTF (obligation de quitter le territoire français) notifiées en fin de garde à vue et avant toutes décisions judiciaires (l'une d'entre elle ayant abouti à un transfert au Centre de rétention Administrative de Sète auquel il a été mis fin par décision du JLD), ont obtenu en 2022 l'annulation de ces arrêtés préfectoraux, avec injonction à la préfecture de réexaminer leurs situations (en cours).

C'est dans ce contexte qu'une Note d'instructions aux préfets signée de M Darmanin du 17 novembre 2022 a été publiée, leur recommandant notamment de délivrer aussi souvent que possible et dès le stade de la garde à vue, des OQTF sans délai, avec aussi souvent que possible une interdiction de retour sur le territoire français, recommandations déjà largement appliquées dans l'Hérault. Là encore, la volonté de durcir les règles applicables aux étrangers apparaît manifeste.

2022 a enfin été l'année du changement de compétence territoriale entre la Cour administrative de Marseille, dont dépendaient les décisions rendues à Montpellier, vers la Cour administrative d'appel de Toulouse ; les délais de jugement ayant de ce fait été considérablement retardés puisque aucune procédure en cours à Marseille n'a encore été jugée à Toulouse.

5. Tribunal correctionnel – cour d’appel chambre correctionnelle

Au cours de l’année 2022, à notre connaissance, aucun jeune mis en examen pour « faux, usage de faux, escroquerie » du fait de la contestation de sa minorité, n’a été placé en détention provisoire à la maison d’arrêt de Villeneuve les Maguelone entre sa sortie de garde à vue, donc sa comparution immédiate, et celle de l’audience de jugement s’il sollicite un délai pour préparer sa défense (contrairement à février 2021).

Cette pratique extrêmement critiquable et d’une grande violence (puisque la détention était exercée au sein du quartier « majeur »), a semble-t-il pris fin, au profit d’un contrôle judiciaire (fin 2021) contraignant le jeune à signer chaque semaine au commissariat dans l’attente de son procès. D’autres, à l’issue de la garde à vue, ont été laissés libres et se sont vus remettre, parallèlement à l’OQTF, une convocation à comparaître devant le Tribunal correctionnel quelques semaines plus tard ; ou encore ont été convoqués au commissariat pour se voir remettre cette convocation par officier de police judiciaire pour une date ultérieure.

A notre connaissance également, il ne semble pas que ces chefs d’accusation, s’agissant de jeunes étrangers dont les actes de naissance et autres documents établissant leur identité sont argués de faux, aient été condamnés à des peines de prison ferme, comme ce fut parfois le cas les années précédentes, une condamnation avec sursis étant alors prononcée. Deux jeunes accompagnés par notre association ont fait l’objet de telles procédures pénales en 2022, mais ont obtenu une relaxe ou une décision d’incompétence du Tribunal du fait de leur minorité reconnue.

En ce qui concerne les délais pour se voir jugé en appel devant la chambre correctionnelle de la Cour d’appel de Montpellier, les délais traditionnellement de 12 à environ 18 mois, se sont manifestement considérablement allongés puisque par exemple, 2 jeunes accompagnés par notre association, jugés coupables en 2021 mais qui ont interjeté appel de cette décision, ne sont toujours pas convoqués en Cour d’appel plus de deux ans après.

6. Cour de cassation

En 2022, deux jeunes suivis par notre association ont initié une procédure en révision devant la Cour de cassation, suite à leur condamnation pénale définitive pour « faux, usage de faux, escroquerie » en raison de la contestation de leur minorité, invoquant pour ce faire des éléments nouveaux dont notamment l'obtention ultérieure d'un passeport confirmant l'exactitude de leur identité ; procédures qui se dérouleront sur plusieurs années.

7. Contrats jeunes majeurs / dossier préfecture pour titre de séjour ou renouvellement récépissé

Environ une dizaine de jeunes, connus de MAJIE alors qu'ils étaient encore mineurs, devenus majeurs depuis, nous ont sollicités tout au long de l'année 2022, pour les aider à présenter leurs demandes de contrat jeune majeur et d'aide financière au CD34, faute de capacité suffisante pour ce faire ou plus simplement pour se tranquilliser quand l'aide de leurs éducateurs leur était refusée par manque de disponibilité ou au motif par exemple d'une enquête PAF en cours.

Contrairement à ce qui a pu se pratiquer les années précédentes, certainement dû à une jurisprudence particulièrement ferme du Conseil d'Etat, les jeunes en enquête PAF ou en recours sur une OQTF, n'ont pas été systématiquement exclus de l'ASE à leur majorité, leur prise en charge s'étant poursuivie après 18 ans.

Il est à noter toutefois que le jeune sous enquête PAF ne se voit pas remettre par ses éducateurs de rapport socio-éducatif à joindre à son dossier de demande préfectorale ; pas plus qu'il n'est aidé à constituer et structurer ledit dossier pour mettre en perspective ses projets d'avenir ; pas plus qu'il ne bénéficie des portes ouvertes entre l'ASE et la préfecture pour l'octroi d'un RDV de dépôt de « demande de titre de séjour par étranger en situation irrégulière », quand bien même il approcherait de ses 19 ans, date limite pour ce faire.

La prise de rendez vous par internet d'un étranger dans une telle situation s'avérant impossible en dépit d'un nombre très conséquent de connexions à toutes heures, notre association a pu compter principalement sur son partenaire RESF pour faire « remonter » en préfecture les cas les plus dysfonctionnels, tel le cas d'un apprenti ne parvenant pas à obtenir sa carte de séjour ou le renouvellement de son récépissé, alors même qu'il travaillait en alternance jusque là en toute légalité.

Une demande de rendez-vous par mail a également été mise en œuvre par un jeune majeur avec notre aide, faute de toute autre solution possible dans les temps requis, qui a abouti positivement ; les avocats conseillant également dans de tels cas l'envoi de dossiers en recommandés AR en conservant tous justificatifs (captures d'écran essentiellement) prouvant qu'aucun rendez-vous n'a pu être obtenu de façon dématérialisée.

Plusieurs jeunes majeurs sous statut scolaire, ne disposant pas des ressources financières des apprentis, aidés par le CD34 via l'octroi de seuls tickets alimentaires et 40 € d'argent de poche mensuels, nous ont également ponctuellement sollicités pour avancer tout ou partie du coût des timbres fiscaux nécessaires au dépôt d'une demande de titre de séjour (50 €) ou d'une carte de séjour (375 €) qu'ils nous remboursent alors dès que possible.

Prise en charge de la santé

Cette année, comme les précédentes, nous nous sommes mobilisés pour accompagner la santé des jeunes que nous rencontrons. Pour ceux exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous vérifions que leurs droits à la sécurité sociale sont bien ouverts et nous renouvelons leur demande de Complémentaire santé Solidaire (CSS) ou d'Aide Médicale d'Etat (AME). Pour ceux dont la situation est la plus complexe, nous prenons directement rendez-vous à la CPAM. A noter que deux jeunes, pourtant pris en charge par l'ASE, sont restés sans droit à la sécurité sociale pendant de longs mois, sans aide de leurs éducateurs pour y remédier, avant que nous ne parvenions à débloquer leur situation.

Nous accompagnons également ces jeunes chez le médecin lorsque c'est nécessaire, et dans l'achat de médicaments. L'un des spécialistes les plus sollicités cette année a été le dentiste : plusieurs jeunes exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance que nous suivons ont eu des infections dentaires. Il a donc fallu les accompagner aux urgences dentaires, organiser le suivi, parfois tenir la main lorsque le dentiste annonce qu'il faut arracher la dent...

Le service médical du foyer de l'Enfance reste une ressource précieuse pour nous en 2022, que ce soit pour les jeunes toujours pris en charge ou pour ceux ayant été exclu de l'ASE. Les contacts sont faciles et leur coopération permet un meilleur accompagnement des jeunes.

Au sein de l'association, nous apportons également de l'attention à la santé mentale des jeunes. Le centre Frantz Fanon est notre interlocuteur principal pour obtenir des rendez-vous avec des psychologues ou pour participer à des groupes de paroles ; malheureusement les places sont rares, car le centre est très sollicité. Nous avons donc des difficultés à accompagner les jeunes dans ces

démarches, parfois malgré leurs demandes et nos efforts car les ressources restent limitées aussi bien en tant que possibilité d'orientation que de temps que nous pouvons y consacrer.

Depuis septembre 2022, l'association RESF travaille avec un psychologue ; disponible gratuitement pour les jeunes les mercredi après-midis. Nous y orientons donc nos jeunes dès qu'ils en ressentent le besoin. C'est une nouvelle ressource bienvenue au vu de la saturation des dispositifs existants et des besoins constatés.

Ayant pris conscience qu'il y avait un vrai besoin au niveau de la santé mentale des personnes exilées au cours de l'année 2022, nous avons soumis une demande de subvention à ce sujet à la Fondation de France, qui n'a malheureusement pas été retenue.

Nous hébergeons également un jeune exclu de l'ASE qui semble présenter des troubles que nous imaginons liés à de graves traumatismes. Pour lui, la scolarité n'étant pas possible, nous essayons de trouver d'autres activités qui pourraient lui faire du bien et nous sollicitons des partenaires extérieurs tant que possible pour nous soutenir dans son accompagnement. Nous avons notamment rencontré la Maison des adolescents à son sujet, ainsi que la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui s'avèrent être de précieux alliés pour les jeunes ayant des besoins spécifiques.

Pour conclure nous pouvons dire que l'accompagnement à la santé des jeunes MNA reste compliqué car les démarches administratives sont toujours longues et fastidieuses et que de nombreux soins ne sont pas pris en charge avec leur complémentaire santé, et que les périodes d'attente sont très longues. De plus, certains d'entre eux ne sont pas indépendants, et il faut donc les accompagner, ce qui peut être difficile vu le nombre de personnes disponibles au sein de l'association.

Aide à l'hébergement

Le problème de l'hébergement s'est imposé à nous toute l'année 2022, en lien avec nos associations partenaires (RESF, Avec Toits) pour quelques jeunes qui avaient été exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, depuis les années précédentes ou dans l'année.



Nous les avons accompagnés dans différents types d'hébergement : chez des hébergeurs solidaires, dans des studios étudiants qui nous étaient prêtés pendant les vacances scolaires, dans un petit appartement mis à disposition du RESF, un autre proposé à Avec Toit (durant une période qui a coïncidé avec le temps de

convalescence d'un jeune opéré de l'estomac), puis en fin d'année dans un appartement loué grâce à la collecte Ulule, et enfin dans un appartement prêté à l'association Avec Toits dans le cadre d'un commodat.

Quelque soit le type d'hébergement, cela demande un investissement important : lien avec les hébergeurs, emménagements et déménagements, intervention en urgence lorsqu'il y a un problème, vérification de l'entretien dans les logements prêtés sur une courte durée, gestion des difficultés et parfois des conflits entre les jeunes... Sans



compter la gestion de l'alimentation, de la santé, de la scolarité, parfois des activités de loisir...

Grâce à des subventions de la Fondation de France, nous avons pu recruter sur l'année une personne à mi-temps pour faire ce travail, difficile à réaliser sur nos seules forces bénévoles.

Hélas, nous avons dû y renoncer faute de financement cette année 2023 !

Nous avons ainsi participé à l'hébergement sur des durées plus ou moins longues de 14 jeunes sur l'année 2022.

Participation à une campagne de financement participatif avec la plate-forme Ulule

Au mois de février, l'association a été contactée par la plate-forme de crowdfunding Ulule qui lançait avec la Fondation Monoprix un appel à projet sur la thématique Jeunes et Précarité. Dix projets, dix associations, seraient retenus pour organiser avec l'aide de la plate-forme un financement participatif. Le financement serait soutenu par la Fondation Monoprix qui s'engageait à doubler les dons à concurrence de 3000€.

Pari relevé. Nous postulons, et notre projet est retenu. C'est une grande fierté, et beaucoup d'espoir, mais cela a généré beaucoup de travail : enregistrement d'une présentation orale de l'association et du projet, recensement des potentiels donateurs, réalisation d'une vidéo (visible sur le site internet de Majie), envoi du lien, recherche d'un appartement en location... Beaucoup de travail mais l'objectif est atteint, nous récoltons plus de 4000€, et la Fondation Monoprix abonde notre compte de 3000€.

Grâce à cette somme nous pouvons louer un appartement pendant plusieurs mois, en partenariat avec l'association Avec Toits, où loger 2 jeunes pendant cette année scolaire.

Activités diverses

Participation des jeunes à l'opération Carte été jeunes de la mairie de Montpellier

Le service jeunesse de la mairie cette année nous a donné 10 cartes été jeunes, ce qui, associées aux 20 données au RESF et aux 10 achetées par la Cimade, a permis de proposer à davantage de jeunes de participer aux activités. Quarante jeunes ont donc reçu une carte, ce qui est déjà un grand nombre... Le rapport envoyé à la mairie est en annexe. Nous avons créé un groupe WhatsApp pour faciliter la communication entre eux et avec nous, mais tous n'avaient pas WhatsApp. Certains s'en sont toutefois bien saisis, et ont proposé d'eux-mêmes des rendez-vous aux copains pour des sorties. Ils ont ainsi pu montrer leur autonomie.

Un bon groupe a participé aux leçons de natation organisées par un bénévole de RESF, tout le monde a été très satisfait comme les années précédentes? Quelques jeunes ont utilisé jusqu'au bout les propositions de la carte, d'autres très peu malheureusement, faute de temps et de désir sans doute. Il reste difficile au début de savoir qui va vraiment en profiter...

A savoir, la mairie nous a demandé dans le courant de l'année un rapport chiffré sur l'utilisation de la carte, et non plus seulement un rapport qualitatif, il va donc falloir réfléchir à un meilleur suivi des activités cette année (en 2023) pour pouvoir répondre au mieux.

Premiers secours

Deux groupes, soit une vingtaine de jeunes ont pu bénéficier en 2022 d'une formation aux premiers secours organisée par la Croix Rouge. Cette formation était gratuite pour les jeunes dès lors qu'ils avaient une carte de la région Occitanie, qui est associée à leur scolarité. Un jeune non scolaire a pu aussi en bénéficier, merci aux formateurs d'avoir bien voulu l'accepter...

Participation des jeunes, travailler avec eux

Pendant les vacances scolaires, ils viennent très nombreux aux permanences, et nous en profitons pour sortir des activités scolaires et organiser des jeux. Ils sont friands de rencontres extra-permanences, mais c'est toujours très compliqué à organiser car ils ne sont pas très ponctuels, oublient l'heure ou le lieu des rendez-vous... Ils ont aussi leurs activités propres, sportives ou amicales, et ne souhaitent pas toujours répondre à nos nombreuses sollicitations.

Les jeunes sont pourtant venus nombreux à l'assemblée générale en 2022, et ont activement participé, posant des questions et intervenant sur leurs besoins. Nous leur avons aussi proposé une réunion de bilan en fin d'année scolaire, suivi d'un pique-nique au parc Clemenceau. Ils ont pu s'exprimer à ce moment-là sur leurs attentes, leurs besoins, leurs critiques éventuelles pour nous aider à nous améliorer.

Enfin nous avons essayé de les impliquer, via notre participation aux EGM, dans la préparation de la journée internationale des migrants le 18 décembre. Peu de jeunes (quatre seulement) se sont impliqués dans nos réunions, manifestement peu enclins à revendiquer, à manifester, à se montrer de cette façon là dans la sphère publique.

Stagiaires, actions de communication, partenariats

Partenariat avec l'université Paul Valéry

Dès novembre 2021, nous avons conclu un partenariat avec La Cimade et l'association Avec Toit pour accueillir une étudiante de master 1 d'intermédiation et développement social de l'université Paul Valéry de Montpellier. La Cimade était signataire de la convention de stage car nous n'avions pas de salarié permettant son encadrement administratif. L'objectif était de mieux coordonner les actions des différentes associations (Majie, RESF, Avec Toit) qui interviennent auprès des jeunes isolés étrangers, et de leur assurer un meilleur suivi, en particulier de ceux qui sont logés par les associations.

En septembre 2022, à la suite de ce stage, nous avons pu signer un contrat d'apprentissage avec la même étudiante pour son master 2, sur les mêmes objectifs. Elle a grandement participé au suivi des jeunes sur tous les plans (scolarité, santé, hébergement), au développement de toutes les actions de l'association, et à la réalisation de ce rapport d'activité.

Partenariat avec l'école d'ingénieurs EPF

Depuis la rentrée scolaire 2022, cinq de nos jeunes profitent du soutien scolaire à l'école d'ingénieurs EPF avec des étudiant.es une fois par semaine environ. Ces étudiant.es réalisent du soutien scolaire dans le cadre de leur « stage engagement soutien », pour lequel ils.elles doivent réaliser 40h de bénévolat dans l'année.

C'est une chance pour les jeunes que nous accompagnons, qui sont très contents de rencontrer d'autres jeunes, avec qui le soutien scolaire est plus « amusant ». Il s'agit également pour eux de rencontrer de nouvelles personnes qui n'ont aucune sorte d'autorité sur eux, et avec qui il n'y a pas d'« enjeux », qui ne connaissent pas forcément leur situation administrative ou leur histoire.

Avec les associations partenaires

En novembre 2021, nous avons conclu un partenariat avec La Cimade et l'association Avec Toit pour accueillir une étudiante de master 1 d'intermédiation et de développement social de l'université Paul Valéry de Montpellier. La Cimade était signataire de la convention de stage car nous n'avions pas de salarié permettant l'encadrement administratif de l'étudiante. L'objectif était de mieux coordonner les actions des différentes associations (Majie, RESF, Avec Toit) qui interviennent auprès des jeunes isolés étrangers, et de leur assurer un meilleur suivi, en particulier de ceux qui sont logés par les associations.

Avec l'Institut régional de travail social

Nous avons par ailleurs participé à plusieurs actions de formation auprès des étudiants de l'IRTS de Montpellier sur la problématique des MNA auprès de différents groupes, conseillers en éducation sociale et familiale, éducateurs spécialisés ou assistants sociaux ainsi que dans le cadre du cycle Accueil, Exil et Migration qui ont pu dans le cadre d'un atelier d'écriture participer à des permanences et rencontrer les jeunes présents.

Avec la mairie de Montpellier

Avec toutes les associations d'aides aux personnes exilées, nous travaillons avec la mairie de Montpellier, qui a signé la charte ANVITA, pour mettre en place des actions facilitant leur intégration. Ainsi nous avons postulé pour participer au Conseil des Etrangers mis en place dans le courant de l'année. Dans un premier temps notre candidature n'a pas été retenue, puis finalement nous y serons intégrés à partir de 2023.

Nous avons aussi participé aux réunions de mise en place des parrainages républicains, qui permettent à des personnes exilées d'être soutenues, parfois même accompagnées, dans leurs démarches d'accès aux droits, par des élus et des personnes de la société civile proposées par le ville (mise ne œuvre à partir d'avril 2023).

Comme les années précédentes, nous avons profité de la foire aux associations organisée par la Mairie de Montpellier pour présenter nos actions et si possible y intéresser de nouveaux bénévoles. Merci aussi au site de la Foire aux associations qui au fil des jours nous envoie des propositions de bénévolat et parfois des appels au secours.

Remerciements

Nous remercions bien sûr toutes les associations partenaires, toutes celles qui nous ont aidés ou hébergés (le Secours Catholique, Alisée - Gammes, Yéobi, Quatorze, la Fondation Abbé Pierre...), ainsi que toutes les associations et administrations qui nous ont fait confiance et participent par leurs financements à nos actions (la Mairie de Montpellier, la Fondation de France, la DETTS, la plate-forme Ulule, la Fondation Monoprix...), ainsi que toutes les personnes qui, par leur participation financière ou leur implication personnelle, nous ont permis de mettre des jeunes à l'abri le temps de leur scolarité cette année.

Merci aussi à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie, de notre part, mais aussi de la part de tous les jeunes que nous avons accompagnés au quotidien ou ponctuellement !



Merci à tous !

Le bureau de l'association MAJIE